

en ce qui concerne le désarmement, depuis 1946. Plus de 863 séances ont eu lieu, soit devant la Commission d'énergie atomique, soit devant la Commission sur le désarmement, soit encore au Conseil de sécurité; mais toujours les nations ont inventé de nouvelles armes. Toutefois dans les domaines économiques et social, les commentateurs reconnaissent que les Nations Unies ont atteint des résultats pratiques.

Il y a lieu de se demander si, dans le champ économique, l'ONU a profité de son influence pour améliorer chez les membres ou entre eux les relations commerciales, les conditions de travail et les méthodes de production.

Le 18 février 1946, une résolution du Conseil économique et social recommandait l'établissement d'une organisation internationale sur le commerce et l'emploi. C'est ainsi qu'une conférence internationale eut lieu à la Havane, de novembre 1947 à mars 1948. On se proposait alors d'activer le progrès économique des pays peu évolués et d'améliorer également leur niveau de vie. Lors de cette conférence, 53 pays, dont le Canada, adoptèrent des règlements connus sous le nom de Charte de la Havane. Afin de réaliser définitivement l'organisation internationale sur le commerce et l'emploi, un comité intérimaire fut institué et M. L. D. Wilgress, du Canada, devint le premier président du comité exécutif. Mais, depuis cet événement de la Havane, en vue de régler le commerce international et l'emploi, il n'y eut aucun résultat pratique, sauf cette résolution qui revient chaque année devant le Conseil économique et social. Cette résolution demande aux pays membres d'approuver, par leur législation interne, ce principe de l'organisation internationale sur le commerce et l'emploi.

Il semble que le Congrès américain, d'abord réticent depuis nombre d'années, accorderait son appui à ce principe en 1959. Le Canada, pour sa part, attendrait pour se prononcer que les États-Unis et le Royaume-Uni aient adopté des mesures législatives à ce sujet.

En attendant la réalisation tardive de cette organisation internationale, des pays se sont groupés et ont conclu entre eux des accords généraux sur les droits tarifaires et le commerce. Ces accords sont connus sous l'appellation de GATT.

En 1947, à Genève, 23 pays adhérèrent à cet accord commercial plurilatéral et, en 1949, à Annecy, 10 autres pays participèrent à une deuxième série de négociations sur les tarifs douaniers. Mais malgré ces efforts internationaux pour assouplir les échanges commerciaux, l'ONU ne semble pas présider à un système de coordination dans le domaine de la production. Il y aurait avantage à ce que les pays membres s'entendent pour déterminer et agencer la nature de leur production. Par

[M. Allard.]

exemple, ici au Canada, dans les provinces d'Ontario et de Québec, particulièrement dans les Cantons de l'est, d'où je viens, nous fabriquons des produits textiles; certains autres pays, comme le Japon, les États-Unis et l'Angleterre fabriquent des produits textiles identiques ou similaires. Il arrive donc, sans le rechercher peut-être, que nous nous faisons une concurrence serrée, une concurrence malsaine. Mais, ne serait-il pas préférable que les pays qui rivalisent entre eux sur la fabrication d'un même produit s'entendent pour diversifier leur production et coordonner leurs "activités industrielles"? A cet effet, n'y aurait-il pas lieu, au sein des Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, ou au sein du pacte de l'Atlantique nord, d'instituer un organisme quelconque, soit un conseil d'orientation économique, afin que ces pays membres étudient les problèmes de la diversification de production et coordonnent leurs "activités" commerciales et industrielles? Au fait, un tel organisme pourrait être institué au sein de l'ONU ou sous l'égide du pacte de l'Atlantique Nord. Si nous nous reportons à l'article 2 du traité de l'Atlantique nord, nous y lisons ce qui suit:

Les Parties contribueront au développement des relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Depuis que le pacte de l'Atlantique Nord a été conclu, soit le 4 avril 1949, des alliances économiques ont commencé à se former, comme le Benelux, le "pool" charbon-acier, l'Euratom, l'Union douanière des Six, le projet de marché commun en Europe, mais elles restent toutes en marge de l'OTAN et les grands partenaires américains de l'Alliance n'en sont pas.

M. Paul-Henri Spaak, secrétaire général de l'OTAN et président du Conseil de l'Atlantique Nord, au cours d'une brève conférence de presse à la base aérienne de St-Hubert, déclarait, le 8 avril 1959:

Par contre, dans le domaine économique, très peu a été accompli: nous devons développer particulièrement la coopération dans ce domaine. A cet égard, je pense que les pays de l'OTAN devront harmoniser leurs efforts en ce qui concerne l'aide aux pays sous-développés. Les Quinze de l'OTAN devront faire beaucoup plus et mieux dans ce domaine et l'OTAN devrait être l'instrument idéal de coordination des initiatives destinées à contribuer au relèvement économique des pays sous-développés.

Donc, que ce soit par l'ONU, l'OTAN ou le Commonwealth, le Canada devrait continuer davantage à provoquer des initiatives dans le domaine économique. Je suis porté